

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU Jeudi 29 SEPTEMBRE 2016

Pour l'"autorité Compétente" par délégation

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Philippe BERTRAND-DRIRA, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA.

Votants : 28

Conseillers absents - excusés : Elisabeth SERIN, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, David CARABIN, Jean-Yves SAUSEY

Procurations : Béatrice BAURAIN De BERNARDO à Marie-José AMAH
David CARABIN à Bertrand KLING.
Jean-Yves SAUSEY à Corinne MARCHAL-TARNUS

Secrétaire de séance : Philippe ROLIN

Date convocation : 23 septembre 2016

N° 2016-046

Objet : prime ravalement de façades

Rubrique : 7.5.2.

Rapporteur : Philippe BERTRAND DRIRA

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a instauré une campagne de ravalement obligatoire sur la rue de l'Orme, par délibération du 27 juin 2012.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la demande de prime de ravalement de façades déposée par la copropriété du 16 rue de l'Orme, représentée par le syndic ALPHA CONSEIL - M. MOTTY François.

En application du règlement d'octroi, la commission urbanisme, travaux, environnement et développement économique réunie le 15 septembre 2016 propose au conseil municipal, au vu du dossier présenté, de fixer la prime comme suit :

- ❖ Prime de 1 600 euros (25 % du montant TTC des travaux pris en compte soit 10 000 euros, prime plafonnée à 1 600 euros en application du règlement d'octroi),

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ

- **DECIDE** de verser la prime municipale d'aide à l'amélioration des façades et à l'embellissement des rues de la commune à la copropriété du 16 rue de l'Orme - syndic : ALPHA CONSEIL, M. MOTTY François -, pour le montant sus indiqué.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2016 de la commune.

Le Maire,

Bertrand KLING